Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 046-214602153-20231215-452023-DE

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 30 octobre 2023

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Guy BOIT, Mr Didier DA SILVA, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Philippe LAHORE, Mme Sandra RIBAULT, Mme Roselyne DE NAUW, Mme Isabelle LANIO

Procuration : De Mr Fabrice MAURY à Mr François NADAUD

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°45/2023 : DECLASSEMENT ET ALIENATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

Vu la délibération en date du 6 octobre 2023

Vu l'arrêté municipal n°37-2023 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement dans la voirie communale

Vu le registre d'enquête clos le 20 novembre 2023 ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet

Vu l'avis de Mr Carles, M. le Commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que le bien communal sis chemin de Toulas n'est plus empruntés

CONSIDERANT que ce bien n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public.

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Signé par : Francois NADAUD
Date : 15/12/2023
Qualité : Maire

MAIRIE DE PAYRAC 46 (Lot)

Mod. 540730 - 04/22 - Fabrègue - Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 046-214602153-20231215-452023-DE

DECIDE du déclassement du bien sis chemin de Toulas (voir plan) du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour à la suite de cette décision.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD

MAIRIE DE PAYRAC

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 046-214602153-20231215-462023-DE

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 30 octobre 2023

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Guy BOIT, Mr Didier DA SILVA, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Philippe LAHORE, Mme Sandra RIBAULT, Mme Roselyne DE NAUW, Mme Isabelle LANIO

Procuration : De Mr Fabrice MAURY à Mr François NADAUD

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°46/2023 : Convention SAUR pour l'assistance technique à l'exploitation du service d'assainissement collectif :

Monsieur le maire informe l'assemblée que la convention d'assistance technique à l'exploitation du service d'assainissement collectif signée avec la SAUR est arrivée à échéance.

Mr le maire propose donc au conseil municipal d'approuver une nouvelle convention d'assistance technique avec la SAUR dont la durée sera de deux ans et qui prendra effet au 01er janvier 2024. Le montant annuel du coût de la prestation - révisable -est fixé pour l'année 2024 à 13 050 € HT

La Commune, par cette convention, confie à la SAUR une *mission d'assistance technique* incluant les services suivants :

- L'Entretien et exploitation des postes de relevage (le bourg, les Roucades, La Vaysse)
- L'exploitation et l'entretien des installations de la station d'épuration de Payrac et du réseau de collecte en séparatif
- L'établissement des factures du service de l'assainissement de la collectivité
- La réalisation de branchements d'assainissement
- Le contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif des branchements.

Signé par : Francois NADAUD
Date : 15/12/2023
Qualité : Maire

MAIRIE DE PAYRAC 46 (Lot)

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 046-214602153-20231215-462023-DE

Le Conseil Municipal « à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et mandate Monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à cette mission ».

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD